

démocratique, être examinées avec beaucoup de soin. Sinon, les vrais principes de la démocratie, comme nous les comprenons, tant au Parlement qu'en dehors de cette enceinte, seront modifiés. La démocratie ne fonctionne qu'au prix d'une vigilance perpétuelle, et c'est cette vigilance que pratiquera le comité.

Je n'ai pas très bien expliqué l'autre point ce matin, mais j'espère que, petit à petit, en s'inspirant du bon sens, le comité fera quelque chose pour nous prouver la vraie différence entre l'ingérence politique d'une part, comme tant de gens irréflechis veulent l'appeler, et d'autre part, ce que je crois être la véritable voix du peuple. Voilà, monsieur l'Orateur, les raisons pour lesquelles j'appuie, de tout cœur, comme je l'ai expliqué aujourd'hui d'une façon très générale, la résolution proposée.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots, non pas pour répondre à la très intéressante profession de foi politique que vient de faire l'honorable député de Brome-Missisquoi, mais pour parler d'une autre question qui, je crois, devrait être examinée par le comité lorsqu'il sera convoqué. Je dirai à l'honorable préopinant, — j'ignore s'il fera partie de ce comité, — que maintenant qu'il a admis ce que nous savions tous, c'est-à-dire qu'il est homme politique, j'espère qu'il accordera au comité l'honneur de le faire profiter de sa vaste expérience et de ses grandes lumières.

La question que je désire soulever, monsieur l'Orateur, est de celles que je soulèverais certainement au comité si j'en faisais partie. Cependant, puisque je n'en suis pas membre, je tiens à le faire ici au cours de l'étude de la présente résolution. Le 8 janvier dernier, M. C. R. Delafield, de la Société Radio-Canada, nous a informés que le Service international de la Société devait être fortement réduit. Le service de radio à ondes courtes du Canada, existe maintenant depuis environ 16 ans et dirige des émissions vers l'Europe, l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Australasie. Je n'ai rien à redire de la décision tendant à étendre le service international à l'Afrique, et à diffuser des émissions en anglais et en français, comme cela se fait maintenant à la suite du changement annoncé par M. Delafield.

Cependant, je mets en doute la sagesse de la décision par laquelle on discontinue le service international à certains de nos associés de l'OTAN, — Norvège, Suède, Belgique, Pays-Bas et Italie. Si je comprends bien, non seulement ces émissions sont-elles abandonnées ou réduites, mais celles qui sont destinées au Royaume-Uni et à la France sont également fortement réduites. J'ignore à quoi le gouvernement voulait en venir à ce sujet, et dans le cas présent, je dis «le gouvernement» à dessein, parce que je crois que la décision

vient du Conseil du Trésor. Il me semble assez extraordinaire que le Conseil du Trésor intervienne dans une question de cette nature, surtout lorsqu'il s'agit d'un service fourni par la Société Radio-Canada. On dira peut-être que c'est parce que le Service international de la Société Radio-Canada a un budget tout à fait distinct du budget national de la Société.

L'hon. M. Nowlan: Les Affaires extérieures.

L'hon. M. Martin: Le ministre signale que cela relève des Affaires extérieures. J'ai pensé que ce pouvait être le cas. De toute façon, quand le ministre prendra la parole, il expliquera sans doute la situation de façon plus détaillée et établira le bien-fondé de la décision qui a été prise.

Le Service international de Radio-Canada, établi en temps de guerre, sert depuis 16 ou 17 ans de moyen d'information et de publicité du gouvernement canadien. Pendant nombre d'années, la plupart des émissions du gouvernement canadien destinées à l'étranger s'adressaient à l'Europe occidentale. Outre la radiodiffusion directe, les Canadiens ont également enregistré des émissions spéciales ici, à la demande de divers organismes européens de radiodiffusion pour diffusion outre-mer. Ces dernières années, une partie des émissions a été consacrée à des émissions de propagande destinées aux pays situés derrière le rideau de fer. Sauf erreur, le changement apporté ne comprend aucune réduction de ce qu'on appelle les émissions de propagande à l'intention des pays situés derrière le rideau de fer. Si tel est le cas, évidemment, j'appuie pleinement le maintien de cette ligne de conduite.

Cependant, je doute beaucoup que l'épargne réalisée qui, je crois, se situe autour de \$400,000, soit justifiée, pour peu que l'on considère les graves inconvénients qui, je présume, découleront de cette diminution du service. Il me semble que la suspension des émissions à l'intention de pays comme la Norvège, la Suède, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, et la diminution des émissions destinées au Royaume-Uni et à la France, arrivent à un moment très inopportun. Cette décision a été prise à un moment où le Canada cherche à accroître son commerce d'exportation et à maintenir les marchés qu'il possède déjà, notamment à la suite de la création des nouveaux blocs économiques en Europe, comme le Marché commun et la zone européenne de libre-échange. Il me semble que si l'on doit prendre au sérieux les craintes du ministre des Finances à l'égard de ces blocs, — d'ailleurs, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le ministre des Finances là-dessus, — la décision qui a été prise place le gouvernement dans une situation embarrassante.